



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/45/910 ✓  
S/22037  
31 décembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
Points 23, 35 et 75 de  
l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE  
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES  
ISRAELIENNES AFFECTANT LES  
DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE  
PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES  
DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 31 décembre 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui est investi des pouvoirs et responsabilités du Gouvernement provisoire de la Palestine, j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants :

Au cours du week-end, les forces d'occupation israéliennes ont commis un nouveau massacre contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

Selon les informations dont nous disposons, les forces israéliennes, qui ont deux jours durant tiré à l'aveuglette sur les masses palestiniennes qui célébraient l'anniversaire de la révolution palestinienne, en particulier à Rafah, Gaza et Khan Younis, ont tué neuf Palestiniens et en ont blessé quelque 300 autres.

Compte tenu de cette dangereuse escalade de l'oppression israélienne contre les civils palestiniens, nous considérons que la communauté internationale, représentée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, doit agir immédiatement afin de protéger le peuple palestinien et d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la plus récente est la résolution 681 (1990).

21.

A/45/910  
S/22037  
Français  
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 35 et 75 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Observateur permanent adjoint  
de la Palestine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies.

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) M. Nasser AL-KIDWA,

-----